

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 7 FEV. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Direction des Ressources Humaines  
et de la Communication Interne

ARRETE N° 001368

**portant désignation des emplois  
indispensables à la continuité du  
service public au sein des unités  
routières composant la Direction  
des Routes et des Transports du  
Conseil Général du Haut-Rhin**

Colmar, le 7 FEV. 2007

VM

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT la nécessité pour le Conseil Général du Haut-Rhin de garantir la sécurité des personnes sur le réseau routier dont il a la responsabilité,

A R R E T E :

Article 1 : En cas d'appel à la grève, les personnels exerçant les fonctions suivantes au sein des unités routières du Conseil Général du Haut-Rhin pourront faire l'objet d'un maintien en service :

- Chef d'unité routière
- Responsable d'intervention
- Agent d'exploitation

Article 2 : Le nombre de personnes maintenues en service pourra varier en fonction de la date de la grève (saison hivernale ou non) ainsi que de la météorologie.

Article 3 : Le personnel concerné sera destinataire à l'occasion de chaque grève d'une décision nominative de maintien dans l'emploi.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois, à compter, soit de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit de l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

LE PRESIDENT  
P/Le Président du Conseil Général  
du Haut-Rhin  
Le Directeur Général Adjoint

  
Michel CHOCHOY

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 7 FEV. 2007